

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>92805</b>	De <b>M. Daniel Boisserie</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Haute-Vienne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Enseignement supérieur et recherche		<b>Ministère attributaire</b> > Enseignement supérieur, recherche et innovation
<b>Rubrique</b> >enseignement supérieur	<b>Tête d'analyse</b> >droits d'inscription	<b>Analyse</b> > hausse. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>02/02/2016</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Date de renouvellement : <b>17/01/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la mise en place de droits d'inscription élevés dans plusieurs écoles d'ingénieurs comme Centrale-Supelec. Un décret de janvier 2015 a autorisé plusieurs établissements à augmenter sensiblement les frais d'inscription alors qu'aucun débat parlementaire n'a été engagé sur cette question afin d'éclairer la représentation nationale. Il lui demande donc les mesures prises pour compenser cette hausse pour les étudiants disposant de faibles ressources afin de garantir l'égalité des chances et l'accès de tous aux meilleurs cursus.